



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2024/0382/157 du 21 mars 2025, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

à la société EP véhicules SA SARL le stockage de substances et mélanges classés et la modification des surfaces à Rodange, route de Longwy n°408, numéro cadastral 1117/6500.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 3 avril au 13 mai 2025 inclus).

Pétange, le 3 avril 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,